

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 14 février 2020	N° 2020-83

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 février 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission tourisme	N° 2020-83

**Adhésion de Bordeaux Métropole à l'association loi 1901 "Cruise Bordeaux" - Représentation -
Décision - Autorisation**

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Grand port maritime de Bordeaux (GPMB) pilote la coordination de Cruise Bordeaux depuis 2012, à la suite de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux. Cruise Bordeaux fédère les collectivités et partenaires du développement de la croisière maritime (et fluviale depuis 2018) sur la Garonne, la Dordogne et la Gironde.

En effet, les 3 partenaires financiers fondateurs (GPMB, Bordeaux Métropole, CCIB (Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux)), ont depuis été rejoints par de nombreux autres, à l'issue d'un travail de fond effectué auprès de ces derniers, pour les impliquer dans le développement de l'activité. Cruise Bordeaux est dorénavant soutenue par de nombreuses collectivités de Royan à Cadillac, mais également par des partenaires privés tels que les pilotes de la Gironde, ou publics tel que l'Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne (Epidor). Le nombre grandissant des partenaires est la preuve de l'intérêt et de l'efficacité de la structure Cruise Bordeaux, qui transcende les organisations ou collectivités concernées, au service du développement de l'activité croisière.

Cruise Bordeaux mène des actions de promotion et de prospection auprès des armateurs de croisières afin de développer le nombre d'escales de paquebots maritimes, et le nombre de passagers qui visitent le territoire. D'une vingtaine d'escales au début des années 2010, l'activité se situe dorénavant au-delà de 50 escales, et dépassera 60 escales en 2020 sur l'ensemble des terminaux (Le Verdon, Bassens, Bordeaux), pour près de 100 journées à quai (les navires restent plusieurs jours), ce qui constituera un record. Au niveau fluvial, d'inexistante en 2010, cette activité implique aujourd'hui 5 compagnies, avec la nécessité de pérenniser et de développer ces résultats. Cette activité maritime et fluviale a un fort impact sur le rayonnement international de la métropole ; elle est également génératrice d'importantes retombées économiques. Les dépenses à terre s'élèvent à 120 euros par jour et par personne pour les passagers maritimes. S'y ajoutent les pré et post séjours, notamment pour les passagers fluviaux, et leur acheminement aérien avant et après la croisière. Les retombées concernent également l'activité des professionnels portuaires et l'avitaillement en vivres des navires.

Pour faire face au développement de l'activité de Cruise Bordeaux, il a été décidé en accord avec les acteurs et co-financeurs, de créer une association loi 1901 dénommée Cruise Bordeaux, qui sera opérationnelle dès le 1er trimestre 2020.

Cette création permettra de renforcer la gouvernance et l'implication des partenaires au sein de Cruise

Bordeaux et sera un nouveau pilier de développement.

Le budget Cruise Bordeaux (prévisionnel 2020 : 41 000 €) est intégralement dédié à des actions de marketing et de promotion. Tous les frais de déplacements, et le temps passé par les équipes du GPMB sont et seront intégralement financés par le GPMB, en sus de sa contribution financière dans Cruise Bordeaux.

Les projets pour 2020

Les 3 axes de l'action de promotion et de communication de Cruise Bordeaux resteront inchangés en 2020 (salons et conférences / réseaux partenaires / promotion et communication) car ils constituent les piliers et la raison même de l'action conjointe des partenaires de Cruise Bordeaux. Au sein de chacun de ces axes, et en concertation avec les partenaires, les objectifs prioritaires seront fixés lors de l'assemblée générale de l'association.

Bien sûr les salons professionnels sont incontournables, et Cruise Bordeaux devra être présente sur ces derniers pour continuer à développer le nombre d'itinéraires des compagnies passant par l'estuaire de la Gironde. De même les actions de fond sur les réseaux sociaux, la participation aux conférences et aux travaux des partenaires Cruise Europe, CLIA (Cruise lines international association) et Cluster maritime français devront être poursuivies.

Cruise Bordeaux s'attachera particulièrement au développement de la communication concernant la croisière fluviale, qui a rejoint le périmètre de l'organisation, courant 2018, à la demande des acteurs concernés. A ce titre la mise en place de la section « River cruise Europe » sera stratégique pour échanger avec les compagnies et les convaincre d'étudier les possibles déploiements de navires sur notre estuaire.

2020 sera également une année charnière pour le projet de nouveau terminal du Médoc à Pauillac, notamment dans le cadre de la relocalisation du projet sur l'ancien poste Airbus, et des opérations de communication et de promotion ciblée devront être organisées auprès des compagnies de croisières.

Bordeaux Métropole serait membre fondateur de l'association Cruise Bordeaux avec le Grand port maritime de Bordeaux. La cotisation annuelle 2020 est fixée à 8 000 € en tant que membre fondateur. Figurent en annexe les projets de statuts et de règlement intérieur de l'association qui devront être approuvés lors de l'assemblée générale constitutive prévue dans les prochaines semaines.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'association Cruise Bordeaux, a un lien direct avec la politique métropolitaine en matière de croisières maritimes et fluviales et que l'adhésion de Bordeaux Métropole présente une aide à la mise en œuvre de cette politique,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la création de l'association Cruise Bordeaux par Bordeaux Métropole en tant que co-membre fondateur avec le Grand Port Maritime de Bordeaux,

Article 2 : d'approuver les statuts et le règlement intérieur de l'association Cruise Bordeaux,

Article 3 : d'approuver l'adhésion de Bordeaux Métropole en tant que membre fondateur de l'association Cruise Bordeaux,

Article 4 : de désigner Monsieur Stéphan DELAUX pour représenter Bordeaux Métropole au sein de l'association,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les statuts et le règlement intérieur ci-annexés

Article 7 : de verser à Cruise Bordeaux la cotisation pour l'année 2020, d'un montant de 8 000 €,

Article 8 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 011, article 6281.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité – Désignation effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 FÉVRIER 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 19 FÉVRIER 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Nicolas FLORIAN</p>
---	---